

# STATUTS

## de l'Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée Jean-Baptiste Say

fondée le 13 mars 1881, reconnue d'utilité publique, le 11 mai 1921

*modifiés par :*

l'Assemblée Générale du 11 janvier 1954 (Décret d'approbation du 7 mai 1955)

### I. - But et Composition de l'Association

#### ARTICLE PREMIER

L'association dite « Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée Jean-Baptiste Say », fondée en 1881, a pour but de :

- 1° constituer le patronage des jeunes sociétaires par les anciens, en établissant entre tous ses membres un centre de relations amicales et d'aide mutuelle ;
- 2° placer les adhérents sans emploi et améliorer les situations présentes ;
- 3° faciliter les études des jeunes sociétaires et encourager la bonne camaraderie dès le Lycée ;
- 4° secourir les camarades éprouvés ou leurs veuves, enfants ou ascendants ;
- 5° étendre les connaissances générales, artistiques et techniques des sociétaires ;
- 6° développer l'éducation physique de ses adhérents par la pratique des sports ;
- 7° organiser des voyages et excursions à l'effet de concourir au développement du tourisme sur le territoire national ;
- 8° créer et développer des colonies de vacances, maison de retraite et œuvres sociales.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Paris.

#### ARTICLE 2

Les moyens d'action de l'Association sont :

- 1° des publications (annuaire, bulletin) ;
- 2° des réunions (banquet annuel, excursions, matinées, réunions amicales) ;
- 3° un service de placement gratuit ;
- 4° l'attribution de bourses ;
- 5° l'attribution de prix aux élèves du Lycée ;
- 6° un fonds d'assistance et des fêtes de bienfaisance ;
- 7° une bibliothèque gratuite ;
- 8° des conférences, cours, visites techniques, etc. ;
- 9° des sections sportives.

#### ARTICLE 3

L'Association se compose de membres actifs, de membres auditeurs, de membres honoraires, de membres d'honneur et de membres donateurs.

Pour être membre actif, il faut être ancien élève, soit de l'Ecole Municipale Supérieure J.-B. Say, soit de l'Ecole Primaire Supérieure J.-B. Say, soit du Collège Moderne J.-B. Say, soit du Lycée J.-B. Say, y avoir passé au moins une année et être agréé par le Comité.

Pour être membre auditeur, il faut être encore élève au Lycée J.-B. Say et être agréé par le Comité.

# DEMANDE D'ADMISSION

Adresser ce bulletin à : Amicale des Anciens Elèves de JBSAY -  
Mme la Présidente - 11 bis rue d'Auteuil - 75016 PARIS

*A Monsieur le Président de l'Association Amicale  
des Anciens Elèves du Lycée J.-B. Say*

Après avoir pris connaissance des statuts, et y avoir adhéré, j'ai l'honneur de vous demander mon admission à l'Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée J.-B. Say ;

**Membre Auditeur** : Elèves actuellement au Lycée. Cotisation : **3 euros**

Pour les Elèves Membres Auditeurs la cotisation est valable pour toute l'année scolaire en cours, dès le mois d'octobre.

**Membre Actif** : Elèves ayant quitté le lycée. Cotisation : **15 euros** (10 euros la première année)

**Membre actif à vie** : 150 euros (versement unique)

**Membre honoraire** <sup>(1)</sup> : 15 euros par an.

**Membre donateur** <sup>(2)</sup> : 100 euros (versement minimum unique)

NOM (en majuscules) : ..... Homme / Femme <sup>(3)</sup>

Prénoms <sup>(4)</sup> : .....

Décorations et titres honorifiques : .....

Lieu et date de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : Rue et N° : .....

.....

CP, Ville : .....

Téléphone : Domicile : ..... Mobile : ..... Proff. : .....

Adresse électronique <sup>(5)</sup> : .....

Profession : .....

Société <sup>(5)</sup> : .....

Entré au Lycée en ..... (classe), année scolaire ..... <sup>(6)</sup>

Sorti du Lycée en ..... (classe), année scolaire ..... <sup>(6)</sup>

Ces informations feront l'objet d'un traitement informatisé mais ne seront en aucun cas diffusées à l'extérieur de l'Association. Conformément à la loi n°78-10 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à exercer auprès de l'Association. Veuillez indiquer si vous acceptez que :

- ces informations figurent dans le fichier informatique de l'Association et y soient conservées Oui / Non <sup>(3)</sup>

- ces informations figurent dans l'annuaire de l'Association ..... Oui / Non <sup>(3)</sup>

- vos nom, prénom et promotion figurent sur le site internet de l'Association ..... Oui / Non <sup>(3)</sup>

Ci joint le montant de ma cotisation : ..... euros par virement / chèque bancaire <sup>(3)</sup> à l'ordre de Amicale des Anciens Elèves du Lycée JB Say

le ..... 20 .....

Signature :

NOTA : Les demandes ne sont reçues qu'accompagnées du montant de la cotisation

IBAN compte bancaire Société Générale : FR76 3000 3033 8000 0372 6239 751 , BIC : SOGEFRPP

<sup>(1)</sup> Toutes personnes s'intéressant à l'Association n'ayant pas séjourné au Lycée, agréées par le Comité --

<sup>(2)</sup> Toutes personnes s'intéressant à l'Association. -- <sup>(3)</sup> Rayer la mention inutile -- <sup>(4)</sup> Souligner le prénom usuel --

<sup>(5)</sup> Facultatif -- <sup>(6)</sup> Pour les membres auditeurs et actifs